



Réf.....FSNV/DB/20....

Blida, le.../.../20....

CONVENTION DE STAGE

Entre le département de Biologie ayant son siège à l'université SAAD DAHLEB-Blida 1, représenté par Madame Boudjema en qualité de chef de département

Et l'organisme :

Dont le siège est à :

Représenté par :

Fonction :

IL a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

La présente convention a pour objet les modalités d'organisation d'un stage pratique en faveur de l'étudiant(e) :

Option :

Matricule :

Article 2 :

Le stage pratique dont la durée pratique est de trois (03) mois au minimum a pour objet d'assurer l'application pratique de l'enseignement dispensé à l'université conformément au programme de la spécialité.

Article 3 :

Les programmes de stage pratique établis sont contrôlés conjointement dans leur exécution par l'organisme d'accueil et l'université.

Article 4 :

Le stage pratique est prévu pour une durée de 01 mois à compter du

Article 5 :

Durant la période de stage ; les stagiaires sont soumis à l'ensemble des obligations du personnel telles qu'elles sont définies dans le règlement intérieur et des consignes d'hygiène et de sécurité en précisant les risques et sanctions en cours.

Article 6:

Si les stagiaires commettent des infractions aux dispositions du règlement intérieur de l'organisme, celui-ci peut suspendre immédiatement le stage pratique et procéder au renvoi des stagiaires après avoir informé l'université par lettre recommandée avec accusé de réception. Ladite lettre devra relater les faits reprochés aux stagiaires.

Article 7:

A la fin du stage, l'organisme informera l'université sur son appréciation relative aux stagiaires et sur le déroulement du stage.

Article 8 :

L'assurance du stagiaire est à la charge de l'université SAAD DAHLEB-Blida 1.

Le Responsable de la structure d'accueil

Le Chef adjoint du département